
**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le mardi 6 septembre 2016 à 20 heures
1800, boulevard Saint-Joseph**

PRÉSENCES :

Monsieur Claude Dauphin, Maire d'arrondissement
Monsieur Jean-François Cloutier, Conseiller de ville
Madame Maja Vodanovic, Conseillère d'arrondissement
Monsieur Daniel Racicot, Conseiller d'arrondissement
Madame Kymberley Simonyik, Conseillère d'arrondissement

AUTRES PRÉSENCES :

Monsieur Martin Savard, Directeur d'arrondissement
Monsieur Benoit Glorieux, Secrétaire d'arrondissement substitut

CA16 19 0268

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Kymberley Simonyik

appuyé par Daniel Racicot

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine du 6 septembre 2016, tel que soumis.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

10.01

CA16 19 0269

Approbation du procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du conseil d'arrondissement tenue le 8 août 2016 relativement au projet de règlement de zonage numéro 2710-89 dans le but d'agrandir la zone M-331 à même la zone R-326

Il est proposé par Daniel Racicot

appuyé par Maja Vodanovic

D'approuver le procès-verbal de l'assemblée publique de consultation du conseil d'arrondissement tenue le 8 août 2016 relativement au projet de règlement de zonage numéro 2710-89 dans le but d'agrandir la zone M-331 à même la zone R-326.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

10.02

CA16 19 0270

Approbation du procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 8 août 2016, à 19 h 30

Il est proposé par Kymberley Simonyik

appuyé par Daniel Racicot

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine tenue le 8 août 2016, à 19 h 30.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

10.03

CA16 19 0271

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement tenue le 8 août 2016, à 20 h

Il est proposé par Kymberley Simonyik

appuyé par Daniel Racicot

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Lachine tenue le 8 août 2016, à 20 h.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

10.04

CA16 19 0272

Octroi d'un contrat à la compagnie Sintra inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réfection de pavage, trottoirs et ouvrages connexes dans divers tronçons de rue de l'arrondissement de Lachine au montant total de 1 107 616,75 \$ - Programme de réfection du réseau routier local 2016 - Appel d'offres public LAC-PUB-1624 - Sept (7) soumissionnaires

Il est proposé par Maja Vodanovic

appuyé par Daniel Racicot

D'octroyer à la compagnie Sintra inc., plus bas soumissionnaire conforme, un contrat pour des travaux de réfection de pavage, trottoirs et ouvrages connexes dans divers tronçons de rue dans l'arrondissement de Lachine dans le cadre du programme de réfection du réseau routier local 2016, au montant total de 1 107 616,75 \$, conformément à l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1624;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.01 1167123004

CA16 19 0273

Autorisation d'une dépense supplémentaire au montant total de 4 541,51 \$, payable à la firme Dubé Matte architectes inc., dans le cadre du contrat de services professionnels en architecture et ingénierie pour la réalisation des plans et devis et surveillance des travaux pour la mise aux normes de la Vieille brasserie de l'arrondissement de Lachine en matière d'accessibilité universelle, majorant ainsi le montant total du contrat de 19 861,93 \$ à 24 403,44 \$

Il est proposé par Maja Vodanovic

appuyé par Daniel Racicot

D'autoriser une dépense supplémentaire au montant total de 4 541,51 \$, payable à la firme Dubé Matte architectes inc., dans le cadre du contrat accordé pour des services professionnels en architecture et ingénierie pour la réalisation des plans et devis et surveillance des travaux pour la mise aux normes de la Vieille brasserie de l'arrondissement de Lachine en matière d'accessibilité universelle, majorant ainsi le montant total du contrat de 19 861,93 \$ à 24 403,44 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.02 1167292007

CA16 19 0274

Octroi d'un contrat à la compagnie 9032-2454 Québec Inc. (Techniparc), plus bas soumissionnaire conforme, pour des travaux de réengazonnement des terrains de soccer des parcs Carignan et Dalbé-Viau, au montant total de 29 883,13 \$ - Appel d'offres sur invitation numéro LAC-INV-1629 - Deux (2) soumissionnaires

Il est proposé par Daniel Racicot

appuyé par Maja Vodanovic

D'octroyer un contrat à la compagnie 9032-2454 Québec inc. (Techniparc), plus bas soumissionnaire conforme suite à l'appel d'offres sur invitation numéro LAC-INV-1629, pour des travaux de réengazonnement des terrains de soccer des parcs Carignan et Dalbé-Viau, pour un montant total de 29 883,13 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.03 1167121002

CA16 19 0275

Octroi d'un contrat à l'OBNL « La Corporation de développement économique communautaire (CDEC) LaSalle-Lachine », pour la réalisation d'une analyse stratégique concernant le redéveloppement de l'est de Lachine, le tout selon l'offre soumise et autoriser une dépense maximale totale de 100 000 \$ - Contrat de gré à gré

Monsieur le conseiller Jean-François Cloutier déclare pour ce sujet son intérêt en tant que membre du conseil d'administration de la CDEC LaSalle-Lachine et de son comité exécutif.

Il est proposé par Maja Vodanovic

appuyé par Daniel Racicot

D'octroyer à l'organisme à but non lucratif « La Corporation de développement économique communautaire (CDEC) LaSalle-Lachine », un contrat pour la réalisation d'une analyse stratégique concernant le redéveloppement de l'est de Lachine, au montant total maximal de 100 000,00 \$ et accepter l'offre à cette fin;

D'autoriser le directeur d'arrondissement à signer ladite entente, pour et au nom de l'arrondissement de Lachine;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au sommaire décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.04 1161991018

CA16 19 0276

Octroi d'un contrat à la firme Construction Urbex inc., plus bas soumissionnaire conforme, pour les travaux de réfection des terrains de tennis du parc LaSalle au montant total de 1 993 257,82 \$ - Appel d'offres public numéro LAC-PUB-1626 - Cinq (5) soumissionnaires

Il est proposé par Daniel Racicot

appuyé par Maja Vodanovic

D'octroyer à la compagnie Construction Urbex inc., plus bas soumissionnaire conforme à la suite de l'appel d'offres public numéro LAC-PUB-1626, un contrat pour des travaux de réfection des terrains de tennis du parc LaSalle au montant total de 1 993 257,82 \$;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

20.05 1166731009

CA16 19 0277

Autorisation d'une dépense maximale totale de 100 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement d'une aire d'exercice canin au parc Roger-Richer

Il est proposé par Maja Vodanovic

appuyé par Daniel Racicot

D'autoriser une dépense maximale totale de 100 000 \$ pour la réalisation de travaux d'aménagement d'une aire d'exercice canin au parc Roger-Richer;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.01 1166731008

CA16 19 0278

Autorisation d'une dépense maximale totale de 40 000 \$, pour le gainage d'une conduite d'égout dans le secteur de la rue McLaughlin et autres travaux connexes

Il est proposé par Kimberley Simonyik

appuyé par Daniel Racicot

D'autoriser une dépense maximale totale de 40 000 \$, pour le gainage d'une conduite d'égout et autres travaux connexes dans le secteur de la rue McLaughlin;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.02 1167117001

CA16 19 0279

Autorisation d'une dépense maximale totale de 25 000 \$, pour la protection de la qualité de l'air de l'atelier de soudure du Centre technique de l'Arrondissement de Lachine

Il est proposé par Kimberley Simonyik

appuyé par Daniel Racicot

D'autoriser une dépense maximale totale de 25 000 \$, pour la protection de la qualité de l'air de l'atelier de soudure du Centre technique de l'Arrondissement de Lachine;

D'imputer cette dépense conformément aux informations financières inscrites au dossier décisionnel.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.03 1167262003

CA16 19 0280

Participation des bibliothèques de l'arrondissement de Lachine au projet « Lire c'est payant », dans le cadre de la Semaine des bibliothèques publiques du Québec, du 15 au 30 octobre 2016

Il est proposé par Daniel Racicot

appuyé par Maja Vodanovic

D'autoriser la participation des bibliothèques de l'arrondissement de Lachine au projet « Lire c'est payant », dans le cadre de la Semaine des bibliothèques publiques du Québec, du 15 au 30 octobre 2016.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.04 1166759002

CA16 19 0281

Acquisition d'un tableau collectif des artistes de La Société d'Arts Visuels en Direct inc. réalisé à l'occasion de l'édition 2016 de l'événement « Les dimanches au canal », pour un montant total de 225 \$

Il est proposé par Maja Vodanovic

appuyé par Daniel Racicot

D'acquérir au coût de 225 \$ le tableau collectif des artistes de La Société d'Arts Visuels en Direct inc. réalisé à l'occasion de l'édition 2016 de l'événement « Les dimanches au canal ».

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.05 1166759004

CA16 19 0282

Reddition de comptes - Liste des factures non associées à un bon de commande ainsi que la liste des bons de commande pour la période du 1^{er} août au 31 août 2016 et virements de crédit pour la période du 1^{er} août au 31 août 2016

Il est proposé par Daniel Racicot

appuyé par Maja Vodanovic

De recevoir la liste des factures non associées à un bon de commande ainsi que la liste des bons de commande émis pour la période du 1^{er} août au 31 août 2016;

De recevoir la liste des virements de crédit effectués pour la période du 1^{er} août au 31 août 2016.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.06 1163547012

CA16 19 0283

Journal des subventions

Il est proposé par Daniel Racicot

appuyé par Maja Vodanovic

D'autoriser l'octroi des subventions prévues au Journal des subventions pour un montant total de 3 058,50 \$.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

30.07 1163479011

CA16 19 0284

Avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement numéro 2710 sur le zonage - Ajustement des normes de densité dans la zone I-507 et dans la zone I-500 uniquement pour les centres de traitement de matières recyclables

Madame Kymberley Simonyik donne avis de motion en vue de l'adoption, à une prochaine séance du conseil, d'un règlement modifiant le Règlement numéro 2710 sur le zonage afin de supprimer le pourcentage d'occupation du sol minimal et le coefficient d'occupation du sol minimal dans la zone I-507 et de permettre dans la zone I-500, et ce, uniquement pour les centres de traitement de matières recyclables, un pourcentage d'occupation du sol minimal de 10 % et de ne pas exiger de coefficient d'occupation du sol minimal;

En outre, elle demande dispense de lecture dudit projet de règlement, une copie ayant été distribuée à chacun des membres du conseil.

40.01 1167204005

CA16 19 0285

Adoption du premier projet de règlement modifiant le Règlement numéro 2710 sur le zonage - Ajustement des normes de densité dans la zone I-507 et dans la zone I-500 uniquement pour les centres de traitement de matières recyclables

Il est proposé par Kymberley Simonyik

appuyé par Daniel Racicot

D'adopter le premier projet de règlement numéro 2710-90 modifiant le Règlement numéro 2710 sur le zonage afin de supprimer le pourcentage d'occupation du sol minimal et le coefficient d'occupation du sol minimal dans la zone I-507 et de permettre dans la zone I-500 et ce, uniquement pour les centres de traitement de matières recyclables, un pourcentage d'occupation du sol minimal de 10 % et de ne pas exiger de coefficient d'occupation du sol minimal.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

40.01 1167204005

CA16 19 0286

Avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement modifiant le Règlement numéro R-2404-15 sur la circulation afin d'éliminer le secteur de stationnement réservé aux véhicules de travail le long de la rue Victoria, entre la 18^e et la 25^e Avenue

Madame Maja Vodanovic donne avis de motion en vue de l'adoption, à une prochaine séance du conseil, d'un règlement modifiant le Règlement numéro R-2404-15 sur la circulation et abrogeant le Règlement numéro 2613, afin d'éliminer le secteur de stationnement réservé aux véhicules de travail le long de la rue Victoria, entre la 18^e Avenue et la 25^e Avenue;

En outre, elle demande dispense de lecture dudit projet de règlement, une copie ayant été distribuée à chacun des membres du conseil.

40.02 1164408004

CA16 19 0287

Adoption du Règlement numéro 2710-89 modifiant le Règlement numéro 2710 sur le zonage aux fins d'agrandir la zone mixte M-331 vers le nord, à même une partie de la zone résidentielle R-326

Il est proposé par Daniel Racicot

appuyé par Maja Vodanovic

D'adopter le Règlement numéro 2710-89 modifiant le Règlement numéro 2710 sur le zonage afin de permettre l'agrandissement de la zone mixte M-331 vers le nord, à même une partie de la zone résidentielle R-326.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

40.03 1166470009

CA16 19 0288

Édicter l'ordonnance OCA15-19002-1 établissant les endroits et les périodes où les chiens en laisse ont le droit de se trouver selon le Règlement numéro RCA15-19002 sur le contrôle des animaux

Il est proposé par Maja Vodanovic

appuyé par Kymberley Simonyik

D'édicter une ordonnance numéro OCA15-19002-1 établissant les endroits et les périodes où les chiens en laisse ont le droit de se trouver conformément au Règlement numéro RCA15-19002 sur le contrôle des animaux.

VOTE

Votent en faveur: Claude Dauphin, Maja Vodanovic, Kymberley Simonyik

Votent contre: Jean-François Cloutier, Daniel Racicot

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ.

40.04 1164408002

CA16 19 0289

Demande de dérogation mineure - Immeuble situé aux 1780-1790, boulevard Saint-Joseph (Lot numéro 1 247 234 du cadastre du Québec), ayant pour effet de permettre, en cour arrière, l'aménagement d'une terrasse; et en cour avant, l'implantation d'une clôture et d'un muret

Il est proposé par Maja Vodanovic

appuyé par Daniel Racicot

D'approuver la demande de dérogation mineure au Règlement numéro 2710 sur le zonage pour l'immeuble situé aux 1780-17900, boulevard Saint-Joseph, sur le lot numéro 1 247 234 du cadastre du Québec, ayant pour effet :

- De permettre, en cour arrière, l'aménagement d'une terrasse dont la superficie combinée à celle de la galerie située au premier étage est de 55 mètres carrés, et ce, bien que le règlement stipule que la somme des superficies occupées par tout balcon, galerie, véranda et patio surélevés situés au premier étage doit avoir un maximum de 37,2 mètres carrés;
- De permettre, en cour avant, l'implantation d'une clôture et d'un muret à 60 centimètres de la ligne intérieure du trottoir, et ce, bien que le règlement stipule que les clôtures, haies et murs de maçonnerie doivent être situés à une distance d'au moins un mètre de tout trottoir ou bordure de rue.

Le tout selon les documents soumis en date du 5 et du 8 août 2016.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.01 1166470060

CA16 19 0290

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) visant le remplacement du revêtement extérieur de la façade arrière, l'aménagement d'une galerie, la construction d'une remise et l'installation d'une clôture - Immeuble situé aux 1780-1790, boulevard Saint-Joseph

Il est proposé par Maja Vodanovic

appuyé par Daniel Racicot

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale visant le remplacement du revêtement extérieur de la façade arrière, l'aménagement d'une galerie et la construction d'une remise en cour arrière ainsi que l'installation d'une clôture et d'un muret en pierre, en façade avant, pour l'immeuble situé aux 1780-1790, boulevard Saint-Joseph;

Le tout selon les documents soumis en date du 5 et du 8 août 2016;

D'accorder le certificat d'autorisation demandé conditionnellement à ce que l'ensemble du projet soit conforme à la réglementation en vigueur et d'exiger que toutes modifications au projet tel qu'approuvé soient soumises, au préalable, à une nouvelle procédure d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.02 1166470059

CA16 19 0291

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) visant le remplacement de quatre (4) portes en façades avant et latérale - Immeuble situé au 250, 48^e Avenue

Il est proposé par Kymberley Simonyik

appuyé par Daniel Racicot

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale visant le remplacement de quatre portes, en façades avant et latérale gauche, pour l'immeuble situé au 250 ,48^e Avenue;

Le tout selon les documents soumis en date du 20 juillet 2016;

D'accorder le certificat d'autorisation demandé conditionnellement à ce que l'ensemble du projet soit conforme à la réglementation en vigueur et d'exiger que toutes modifications au projet tel qu'approuvé soient soumises, au préalable, à une nouvelle procédure d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.03 1166470057

CA16 19 0292

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) visant l'agrandissement de l'immeuble situé au 1530, 46^e Avenue

Il est proposé par Kymberley Simonyik

appuyé par Daniel Racicot

D'approuver le plan d'implantation et d'intégration architecturale visant l'agrandissement de l'immeuble situé au 1530 ,46^e Avenue;

Le tout selon les documents soumis en date du 20 juillet 2016;

D'accorder le permis de construction demandé conditionnellement à ce que l'ensemble du projet soit conforme à la réglementation en vigueur et d'exiger que toutes modifications au projet tel qu'approuvé soient soumises, au préalable, à une nouvelle procédure d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.04 1166470058

CA16 19 0293

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) visant le remplacement des allèges - Immeubles situés dans le Village Saint-Louis - Zones R-208, R-209, R-210, R-212, R-213 et R-216

Il est proposé par Maja Vodanovic

appuyé par Daniel Racicot

D'autoriser d'emblée les travaux de remplacement des allèges dans le Village Saint-Louis, soit dans les zones R-208, R-209, R-210, R-212, R-213 et R-216, le tout aux conditions suivantes :

- Les dimensions des allèges de remplacement devront être les mêmes que celles d'origine;
- Les allèges devront être en brique similaire à celle d'origine;
- D'exiger que les requérants soumettent le choix final des matériaux à la Division urbanisme, permis et inspections, préalablement à l'exécution des travaux.

D'abroger la résolution CA13 19 0039 portant sur l'autorisation, sans procédure de PIIA, des travaux de remplacement des allèges pour les immeubles situés dans le Village Saint-Louis, soit dans les zones R-208, R-209, R-210, R-212, R-213 et R-216.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

47.05 1166470061

CA16 19 0294

Reddition de comptes - Mouvement de personnel - Liste

Il est proposé par Daniel Racicot

appuyé par Maja Vodanovic

De recevoir la liste de mouvement de personnel telle que soumise, le tout conformément au Règlement intérieur du conseil d'arrondissement sur la délégation de pouvoirs aux fonctionnaires et employés et ses amendements.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

50.01 1162343010

CA16 19 0295

Désignation d'un maire suppléant de l'arrondissement - Octobre, novembre et décembre 2016

Il est proposé par Maja Vodanovic

appuyé par Kymberley Simonyik

De désigner monsieur Daniel Racicot, conseiller d'arrondissement, à titre de maire suppléant de l'arrondissement, et ce, pour les mois d'octobre, novembre et décembre 2016.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

51.01 1161991016

Période de questions des membres du conseil

70.01

Période de questions du public

70.02

Et la séance est levée à 21 h 52.

Claude Dauphin
Maire d'arrondissement

Benoit Glorieux
Secrétaire d'arrondissement substitut

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 3 octobre 2016.

La version officielle de ce procès-verbal peut être consultée au 1800, boulevard Saint-Joseph, durant les heures normales d'ouverture.